

Règlement Transdromoise 14ème édition du 9 au 13 Avril 2025

Quoi ?

La Transdromoise est une course amicale inscrite au calendrier FFVL où les concurrents se déplacent à pied et en parapente dans le département de la Drôme (et alentours).

Cette course représente un fort engagement physique, technique, qui demande un niveau de pilote et d'analyse avancé.

Où ? Quand ?

Briefing : Le 9 avril (lieu et horaire choisis dès que possible par le DE en fonction de la météo).

Début de la course : Le 9 Avril (lieu et horaire annoncés au briefing par le DE)

Fin de la course : le 13 Avril en fin d'après midi.

Durée : 5 jours

Equipe

La compétition se déroule par équipe de deux personnes : un suiveur et le concurrent.

Les rôles ne sont pas interchangeables durant la course. Le pilote est entièrement autonome et ne doit pas recevoir d'assistance extérieure (portage du matériel obligatoire par exemple).

La présence d'un suiveur permet au pilote de se libérer d'une grande partie de la logistique.

Le suiveur a notamment pour rôle : assurer le ravitaillement du concurrent, choisir et installer le campement pour la nuit, gérer les prévisions météo, faire le « fusible », etc ...

Le suiveur doit s'assurer de la sécurité de son/ses concurrents en étant capable à tout instant de localiser via le système de livetracking de l'organisation ou à défaut le système secondaire de livetracking du pilote. Il doit être en mesure de communiquer avec l'organisation et être capable de déclencher les secours rapidement si besoin.

Un suiveur peut encadrer plusieurs concurrents.

Après autorisation de l'organisation, un pilote peut partir seul et assurer lui même la totalité de son autonomie.

Pourquoi ?

Découvrir le massif de la Drôme, massif pré-alpin propice au vol randonnée ainsi qu'au vol de distance.

Regrouper des pilotes attirés par cette pratique mais n'ayant pas souvent l'occasion de se rencontrer. Démultiplier le plaisir du vol en montagne par l'effort de la marche. Favoriser le partage des expériences dans une ambiance conviviale.

Permettre aux pilotes de voler plusieurs jours de suite sans préoccupations de logistique.

ORGANISATION et CLASSEMENT AMICAL

Organisateur et directeur d'épreuve (DE)

Paul Nodet est le DE de l'épreuve. Deux pilotes parmi les concurrents sont élus et représentent les participants pour prendre des décisions avec l'organisation. On appellera ce groupement le comité d'organisation.

Comment ?

Lors des nuits, entre 22h et 5h du matin la course est gelée et les participants passent la nuit où ils le souhaitent. Ils peuvent se déplacer en voiture, vélo,

Le point d'allumage des GPS et tracker du matin à 5h doit être le même que celui où vous avez éteint les tracker le soir à 22h (tolérance de 200 m).

En dehors du gel de la course, seuls 2 moyens de locomotion sont permis : votre voile et /ou vos chaussures.

Classement amical

Le comité d'organisation essaie toujours de créer le meilleur parcours possible pour que tous les participants puissent voler et profiter au mieux de ces 5 jours (en fonction des prévisions météo).

Un départ, une arrivée et des balises (ou points de contournement) obligatoires et optionnelles à valider sont mises en place définissant ainsi l'itinéraire.

L'itinéraire peut être composé d'une seule ou plusieurs étapes (ou manches).

L'itinéraire avec la gratification des balises optionnelles sont dévoilé lors du / ou des briefing à l'ensemble des participants.

Des points sont attribués en fonction du parcours réalisé par la pilote. L'objectif est de cumuler un maximum de points.

Le classement est effectué de la manière suivante :

Arrivée au but de l'étape : bonus de 1000 points.

Points = distance vole x 1000 / distance étape + distance marché x 500 / distance étape

Les distances sont mesurées en ramenant perpendiculairement le parcours du concurrent sur l'axe entre les points de départ, de contournement et d'arrivée.

Le classement s'effectue en cumulant les points acquis sur les 5 jours.

En cas d'égalité, le plus rapide l'emporte.

Un tirage au sort détermine qui remporte les lots mis en jeu.

Conditions de vol et de marche

En cas d'évolution défavorable au vol libre des conditions météorologiques, le DE pourra demander aux pilotes d'aller se poser pour finir l'étape à pied ou pour ne reprendre le vol que lorsque les conditions redeviendront volables. Toutefois le pilote est le seul « commandant de bord ». il est seul responsable et prend les décisions qui s'imposent pour assurer sa sécurité au sol comme en l'air. .

L'analyse et l'anticipation de l'évolution des conditions de vol ou de marche, du niveau technique et de l'état de fatigue de l'équipe devant être un souci de chaque instant pour les concurrents et les suiveurs.

L'équipe d'organisation, le DE et « Lans en l'air » n'assurent pas de fonction d'encadrement sur ces 5 jours mais un rôle d'organisateur en mettant en place la logistique et la dynamique de course.

Le pointage sécurité

Les pilotes au sol ou en vol doivent tout mettre en œuvre pour communiquer en permanence et temps réel leur position à l'organisation durant les heures de course.

Chaque équipe s'engage à communiquer à l'organisation à la fin de chaque journée, par téléphone, par email ou par contact radio, sa position (par raison de sécurité). L'équipe doit s'assurer que l'organisation en a bien pris note (accusé de réception). Si une équipe ne s'est pas signalée durant les dernières 24 heures, les secours pourront être alertés, à la charge de l'équipe.

Si une équipe souhaite abandonner la course, elle s'engage à le signaler, sans délai, auprès de l'organisation qui devra accuser réception. (*Le pilote reste inscrit au classement amical*).

Sécurité et réglementation

Le port du casque est obligatoire en vol.

Les participants doivent se conformer avec bon sens à la réglementation et aux lois en vigueur (règlement, règles de vol à vue, espaces aérien, code de la route, propriétés privées, protection de

la nature, assurances, etc ...).

La direction de course peut exclure à tout moment un pilote de la course en cas de non respect des règles de sécurité ou de la réglementation.

Cas d'urgence

Dès son arrivée au sol, le pilote doit replier IMMEDIATEMENT son parapente. Un parapente au sol non rassemblé ou non replié signifie : J'AI BESOIN DE SECOURS. Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE.

Un concurrent qui porte assistance à un autre concurrent en difficulté sera ensuite gratifié d'un bonus suffisant pour lui permettre de rester dans la course.

MATERIEL DE VOL

Matériel obligatoire

- ✓ Parapente homologué
- ✓ Parachute de secours homologué
- ✓ Casque homologué
- ✓ GPS capable de fournir un fichier trace IGC ou GPX avec l'altitude GPS, (intervalle entre les points d'au moins une minute en l'air et tous les 200m au sol)
- ✓ Tracker (fourni pour l'organisation)
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Lampe frontale

Matériel optionnel (vivement conseillé)

- ✓ Live tracking sur votre téléphone de type xctrack, syride, flyskyhy, flymaster, puretrack,... (surveillé par le suiveur et l'organisation)
- ✓ Bâtons de marche
- ✓ Trousse de secours
- ✓ Pince tire tique

Chaque équipe doit pouvoir recharger son matériel de sécurité tous les jours : radio, portable,...
Le Poids Total Volant de l'équipage doit être dans la plage de poids certifiée du parapente utilisé et
du parachute de secours.

PILOTES

Conditions générales de participation

Chaque pilote doit :

- être titulaire d'un brevet de pilote confirmé (minimum requis pour évoluer dans cet environnement),
- pouvoir justifier d'une RC aérienne.

Le brevet de Pilote confirmé est obligatoire ou carte IPPI4 ou 5 pour les pilotes étrangers.

Pour des raisons de sécurité, le DE est souverain d'interdire le vol à un pilote dont le niveau serait incompatible avec les exigences de l'épreuve.

La compétition est ouverte au biplace. Une assurance pour le passager est vivement recommandée.

Le matériel de portage minimum du coureur au sol inclut la voile et sellette utilisée pour le vol, le parachute de secours, et un casque.

La course peut être annulée par le comité d'organisation. Le règlement peut-être changé à tout moment en concertation avec le comité de pilotes. Les équipes peuvent donner des interviews, photos, vidéos seulement si le nom Transdromoise apparaît clairement.

Les inscriptions se font uniquement en ligne via le site internet transdromoise.fr ou sur la page de la compétition de la FFVL. L'inscription ne peut être validée qu'après réception de la fiche d'information et du paiement des frais d'inscription.

L'équipe s'engage à être présente au briefing de départ et à la remise des prix le dernier jours de la course.
L'équipe s'engage à porter si besoin les supports fournis par les sponsors de la Transdromoise.

L'équipe cède à l'organisation de la Transdromoise tous les droits d'utilisation de son image, sur tout support à des fins de promotion de l'épreuve, et de publier son nom sur le classement de la course.

Engagement des pilotes

En s'inscrivant chaque pilote certifie que :

- Il est suffisamment en forme physiquement pour participer à cette course
- Il sait évaluer où il peut décoller et atterrir en toute sécurité en étant conscient des risques que peut comporter une telle course.
- Il ne se laisse pas influencer par les autres et il est conscient de ses limites personnelles.
- Son matériel de parapente est en bon état de vol.
- Il a pris connaissance du règlement de la course

Les écoles

Les écoles peuvent inscrire des élèves à l'épreuve. Les écoles sont responsables de l'évaluation du niveau des élèves pour pouvoir participer à cette rencontre. Les écoles peuvent avoir 4 élèves par instructeur au maximum.

MODALITES

Modalités d'inscription

L'inscription se fait par Internet sur le site www.transdromoise.fr. Le paiement se fait par envoi d'un chèque. La confirmation d'inscription est validée par mail auprès des pilotes. La liste des inscrits est mise en ligne sur le site et actualisée régulièrement. Il y a 35 places disponibles. Les 35 premiers inscrits sont prioritaires. Au-delà, les pilotes sont mis en liste d'attente dans l'ordre d'inscription.

Frais d'inscriptions

Les équipes doivent s'affranchir de leur droit d'inscription.

Les frais d'inscriptions s'élèvent à hauteur de 150 euros par pilote.

Pour les biplaces, le passager doit régler son inscription à hauteur de 70 euros. Clause de non remboursement : En cas de désistement à partir de 15 jours avant le départ, l'organisation ne remboursera pas le montant de l'inscription.

Au cas d'annulation dû à une météo trop défavorable durant l'ensemble de l'épreuve, l'organisation retiendra 20 euros de frais d'organisation par équipe. (30 pour les équipes biplace)

Liste des inscrits

L'organisation considère que tous les pilotes inscrits à l'épreuve participent à l'intégralité de l'épreuve.

Chaque jour sera validé, même en cas de non vol.